

COMMUNE DE



Résolution N° 7/2020  
Séance du 25 novembre 2020

***Résolution relative à l'élection des membres du Conseil de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025***

- Vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, acceptés par le Conseil municipal en date du 22 février 2007,
- Vu les articles 8 et 9 des statuts susmentionnés,
- Attendu que le Conseil municipal doit élire 3 membres, dont au moins 2 Conseillers municipaux, pour siéger au Conseil de Fondation,

le Conseil municipal

**DECIDE**

1. De nommer :
  - Mme Caroline RION SANTORU, *par 16 voix*;
  - Mme Carole DISTASI, *par 14 voix* ;
  - M. Thomas HUNZIKER, *par 9 voix* ;

Pour siéger au Conseil de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Carole DISTASI  
Présidente

Patrick ARTER  
Secrétaire

Puplinge, le 25 novembre 2020